La voix du patrimoine de Sienne

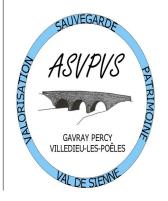
DANS CE NUMÉRO :

Une nouvelle association à Sainte-Cécile

- Champrépus: lectures de presse et de périodiques
- Assemblée générale de la 3, Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire
- Bail de la ferme de Lauberdière assise sur Fleury et Saultchevreuil
- Eco-veille de la randonnée à 6-7 Saint-Maur-des-Bois

Sommaire :

Un tour d'horizon des activités récemment écoulées dans le val de Sienne. L'occasion nous est donnée de relater les décisions de l'assemblée générale de la fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire et d'évoquer le compte-rendu des dernières randonnées pédestres mensuelles en val de Sienne.



Bonne et heureuse année 2019 à tous

Madame, Monsieur, chers adhérents, ie me permets en ce commencement de nouvelle année de vous présenter mes vœux les meilleurs. L'année écoulée est passée à une telle vitesse qu'il a été difficile d'apprécier chaque instant. L'association tient bon depuis 2002. Elle tient par le soutien des élus intercommunautaires de Villedieu-intercom. Nous aurons à clarifier notre action envers l'intercom de Coutances, Mer et Bocage afin qu'elle retrouve sa détermination à nous soutenir, celle-là même qui a fait défaut pour l'exercice 2018. L'association tient par la volonté des administrateurs, bénévoles et élus dont plusieurs sont actifs depuis cette fondation. Mais nous vieillissons! Nous tiendrons l'assemblée générale le 12 janvier prochain et de nouvelles élections en émergeront.

L'association tient par ses adhérents au nombre de 49 mais c'est bien fragile il faut le reconnaitre.

Nous actions sur le terrain sont celles qui peuvent être proposées par une association qui dispose d'insuffisance de moyens humains. Ceux qui font quelque chose le font avec courage et bonne volonté, mais il y a tant de projets qui ne peuvent éclore faute d'avoir une ressource humaine suffisante. Il nous faudrait un développeur du patrimoine.! Mais comment le financer ? En effet, les sollicitations sont importantes et il est difficile de remplir ses tâches sans être très vite happé par de nouveaux engagements ponctuels. C'est un peu comme une course de vitesse qui n'en finit pas. C'est tant mieux d'une façon, car ca prouve qu'il y a des besoins, mais

je sois le citoyen d'une commune dont on a refusé la capacité à former une commune nouvelle et à entrer dans un autre intercommunalité. L'association essaiera d'être là où il faut. Elle essaiera de trouver d'autres complicités associatives pour mener à bien le développement des activités patrimoniales. Fédérer, rassembler, n'est pas toujours facile! J'ai récemment avoué à un maire que i'étais désolé de ne pouvoir faire plus d'actions collégiales. Mais cela n'a pas semblé l'affecter, et c'est là , la preuve manifeste que des actions de solidarités , de mutualisation ne sont pas forcément ressenties comme une nécessité. Et pourtant se regrouper et mutualiser des actions en faveur du patrimoine c'est agir collectivement en faveur des générations futures. Une association existe parce qu'elle

propose des actions collégiales autour d'un projet. Lorsque celuici ne peut pas se faire, c'est un aveu d'impuissance.

Nous proposerons une collecte des déchets rencontrés sur les boucles randonnées pédestres mensuelles. Un moven d'attirer l'attention sur des comportements irresponsables

d'individus qui ne cessent de pleurer sur les coûts que représentent la gestion des déchets dans les impôts et qui par ailleurs jettent sans discernement et polluent l'environnement.

Bonne et heureuse année à tous!



Nous prendrons acte de la démission de Stéphane Villaespesa, trésorier. En effet celui-ci a décidé, dans sa lettre du 3 novembre dernier, de se retirer. Son engagement comme bénévole au sein de l'association était important et je tiens à lui rendre cet hommage sur cette détermination qui est la sienne. c'est dramatique pour le suivi, car chaque évènement atténue puis efface très rapidement la mémoire de l'action précédente. Nous essayons de continuer notre engagement envers ce bassin qui a vécu des moments particuliers au cours de cette année écoulée. Mais cela ne va pas entamer notre détermination et encore moins la mienne malgré que

Page 2

Une nouvelle association en faveur du patrimoine est née à Sainte-Cécile

Rien de plus stimulant que de voir naitre une association locale qui s'est donnée pour objectif : la restauration du patrimoine local à commencer par l'église paroissiale. Ses statuts ont Boisadam et de Poilvilain de Montaigu-les-Bois. L'église placée sous la protection de sainte-Cécile, appartient au groupe d'édifices reconstruits après la guerre de cent ans.

Vigors, qui fut sans aucun doute son maître d'œuvre, a gravé son nom dans la pierre dans le courant de l'année 1452. La croisée du transept avec ses deux courtes chapelles, appartient à cette

Sébastien Poilvilain seigneur de patron Montaigu, L'Orbehaye, saint Pierre et Notre Dame Crénay, de Sainte Marie du bois, Sainte Cécile, patron honoraire de Saint Laurent de Cuves, La Boulouze et

autres terres et seigneuries et par

Ver, son épouse ; Charlotte, Marie en

1829 qui eut pour parrain, Michel de Saint-Germain. capitaine de cavalerie, chevalier de la Légion d'honneur et demoiselle Marie de L'Epiney, du manoir de Lacherie de Sainte Cécile et Cécile, Sébastien fondue en 1990. Les baies de l'église portaient toutes des verrières crées par le maîtreverrier Charles Lorin. Les mitraillages et les bombes au cours de la bataille pour la libération eurent raison d'elles à l'exception de la maitressevitre éclatante de couleurs. L'édifice abrite deux belles statues : Sainte-Cécile et la

Vierge avec son cœur enflammé.

été déposés le 5 novembre 2018 et sa création a été publiée le 17 novembre suivant. Elle est placée sous la présidence de Norbert Muller, adjoint-au maire de la commune

Elle dresse sa discrète silhouette légèrement en contrebas du bourg. Seul le clocher à la fine flèche très élancée (1871-1872), dû à l'architecte Cheftel d'Avranches, couronné d'une balustrade néogothique et de quatre pinacles, élevé à la croisée du transept, affirme cette présence. Elle était sous l'autorité du seigneur parmi lesquels messires de Montgommery, seigneur de Ducey; de

époque. Le chœur fut entièrement réédifié à partir de la fin du 17e siècle, la nef le fut plus tard, au milieu du 18e siècle. Le porche s'ouvre au sud de l'église. Le clocher entièrement fut reconstruit au 19^e siècle. Ses caractéristiques sont familières des édifices de cette époque. Cette tour abrite une trilogie de

cloches : Marie, Bertrande fondue en 1734, dont elle porte l'écu blasonné



haute et puissante dame Marie-Bertrande de Rochefort, comtesse de

Champrépus : lectures de presse et périodiques

Faire l'histoire moderne et contemporaine de Champrépus présente pas mal de difficultés, à commencer par l'inexistence d'archives à partir de la fin du 19e siècle. Où sont-elles passées? Le livre paroissial qui était pourtant régulièrement mis à jour par le curé d'après ses rapports de visites canoniques, a été perdu après 1948. Le bulletin paroissial de Champrépus « l'ami de tous » édité sous la forme mensuelle en 1932 n'existe plus que sous la forme de deux numéros, le n° 12 de l'année 1933 (1ère année) et le n° 11 de 1939 (7e année). Il est sans doute permis de penser qu'au minimum une collection existe encore. En effet les abonnés conservaient précieusement ses périodiques racontant leur propre histoire. Un récent don de journaux hebdomadaires spécialisés en agriculture « l'agriculture moderne » édité par « le Petit parisien » démontre que ces documents étaient conservés dans une famille d'agriculteurs attentive à l'évolution du métier. Le lot contenait quelques numéros épars qui m'autorisent à penser qu'on était abonné à la revue hebdomadaire « le tuaire » (quelques numéros épars de 1931-1934) ou que la famille avait un ou des garcons qui assuraient le service d'enfants de chœur. On était régulièrement informé dans cette famille. J'y ai même découvert une brochure en faveur du travail volontaire en Allemagne éditée sous l'occupation sous le titre « gagner davantage.... Vire mieux ». Pensez qu'à chaque fois que vous éliminez des vieux papiers c'est un pan de connaissance que vous supprimez!





La voix du patrimoine de Sienne Page 3

La Fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire a tenu son assemblée générale le samedi 8 décembre 2018

Accueil des présents : mesdames et messieurs en vos grades et titres soyez les bienvenus.



A l'ordre-du-jour :

Rapport moral d'activité 2018.

Rapport financier de l'année 2018.

Elections des administrateurs.

Orientations 2019.

Questions diverses .

Excusés: MM Dominique Zalinski, vice-présidente de Villedieuintercom ; Alain Reynaud, président des Amis de la chapelle Saint-Louis de Carteret; Astrid Houssay de l'association du patrimoine de Bonsmoulins; Emmanuel Fauchet, directeur du CAUE de la Manche; Jean-Paul Payen, maire de Cérences; Rémi Bougault de l'association de l'église Vierville-sur-Mer; Geneviève Hélve-Marie de l'association de sauvegarde de l'église et du cimetière de Saint-Samson-de-Bonfossé.

Historique:

La fédération normande pour la sauvegarde des cimetières et du patrimoine funéraire a été fondée le 24 mars 2014.

Ses statuts ont été modifiés le 9 décembre 2017 et approuvés par procès-verbal.

Article 2: cette fédération d'associations et de membres a pour objets d'apporter toutes les contributions nécessaires à la sensibilisation et la préservation des cimetières publics et privés, au titre de l'art, de l'histoire et des paysages dans les départements normands et d'accomplir des missions auprès des élus, des associations, d'aide à la réalisation d'inventaires, d'accompagnement de chantiers de restauration, de sélection,

> avec concours administrations et services d'état, de la région, du département , et autres établissements publics ou associatifs en lien avec le patrimoine

l'histoire; la mise en place d'une commission label pour les sépultures et monuments entrant dans le domaine « des tombes remarquables de Normandie» au titre de l'art et ou de l'histoire locale;

Article 13: l'association est dirigée par un conseil d'administrateurs composé au maximum de 16 membres délégués, dont les 14 membres fondateurs du premier conseil, élus pour deux années par l'assemblée générale. Les membres rééligibles; Le conseil des administrateurs étant renouvelé chaque année par moitié, la première année, les deux membres de l'association sortante sont désignés par tirage au En cas de vacance, le conseil d'administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres ;

Article 15: Le conseil des administrateurs élit parmi ses membres, un bureau composé d': 1) un (e) président (e) qui ne pourra pas cumuler avec les fonctions de trésorier;

2) un (e) ou plusieurs viceprésidents (es); 3) un (e) secrétaire et si besoin est un (e) secrétaire adjoint (e) 3) un (e) trésorier(e), et, si besoin est, un (e) trésorier (e) adjoint (e); Le règlement intérieur, peut prévoir l'attribution de fonctions et pouvoirs respectifs à certains des membres du bureau.

Exercice entre le 9/12/2017 et le 8/12/2018 :

Précédentes assemblées générales (extraordinaire et ordinaire) le 9/12/2017 à Formigny-la-Bataille.

Les conseils d'administration en 2018 : 2/2 : Sauxemesnil-Ruffosses ; 15/06 : Hambye ; 05/10 : Barneville-Carteret.

Journal « cimetières de Normandie » : 43 numéros mensuels. Il est fait remarqué, à ce propos, qu'il serait peut-être opportun d'envoyer dans les préfectures de la région et aux archives des cinq départements, copies de ces journaux.

Conférences dans l'année : Aignerville (Formigny-la-Bataille), APPA : conférence, 29/9/18 ; Evreux : AMSE, journée monuments aux morts, 4/11/18 ; Le Menil-Gondouin (association des amis du Houlme) : 24 novembre 2018.

Le printemps des cimetières normands: visites des cimetières de Montaigu-les-Bois et de Champrépus le dimanche 13 mai 2018 (14 personnes)

Interventions auprès des élus, associations et particuliers : Le Hommetd'Arthenay: inauguration du monument des soldats de 1914-18 le 23 juin 2018; Montjoie-Saint-Martin: réunion en mairie (attribution de concessions), 26/6/18 ; Le Guislain : réunion en mairie à propos de l'église et du cimetière, 12/7/18; Saint-Lô: réunion au Conseil départemental de la Manche à propos de la nouvelle politique à mettre en place, 16/7/18; Bricqueville-sur-Mer: réunion en mairie à propos de la gestion du cimetière, 25/7/18; Condé-sur-Vire (commune nouvelle): cimetière de Troisgots, 4/8/18; Caen, archives départe-

mentales: travail sur archives pour les cimetières de Condé-sur-Noireau, Falaise, Les Hérils (Maisons), 9/8/18; Condé-sur-Vire: traitement du règlement des cimetières (par téléphone), 10/8/18, 3/9/18; Portbail, Vesly : visites des cimetières, 24/8/18; Saint-Clair-sur-Elle: réunion avec la municipalité, 27/8/18; Bonsmoulins (61) : réunion avec Monique Langevin, maire, 6/9/18; Landisag (61): visite du cimetière. 6/9/18; Saint-Lô: archives départementales, recherches sur les cimetières, 7/9/18; Saint-Jean-du-Coraildes-Bois, visite cimetière et AG Brécey, 8/9/18; Condé-sur-Vire: réunion en mairie avec le maire et les maires délégués, 12/9/18; Liesvillesur-Douve : réunion avec madame le maire, 18/9/18; Paris: Gazette des Isabelle communes Verbat (préparation d'article). 19/9/18: Magneville, Fermanville, Barneville-Carteret (Carteret), agents du Conseil départemental de la Manche, 20/9/18; Saint-Lô: réunion AAPM aux archives départementales de la Manche, 25/9/18; Saint-Loup: M. Daligaut, maire (par téléphone), 26/9/18; Sainte-Cécile : mairie, travaux d'accessibilité du cimetière, 26/9/18; Vire-Normandie, commune historique de Saint-Germain-de-Tallevende-La Lande-Vaumont : réunion avec architectes-paysagistes, 1/10/18; Coutances, cimetière : 19/10/18 (Ouest-France); Le Grippon: architectes paysagistes, 25/10/18; Paris, carrousel du Louvre, salon du 26/10/18: patrimoine. (commune de La Hague) : 29/10/18 ; Assemblée générale du PAHC : 14/11/18 : Sainte-Colombe : Jacqueline Guérard maire : 10/11/18 : Assemblée générale AAPM : 20/11/18 (Marie-



Page 4

Bail de la ferme de Lauberdière assise en Fleury et Saultchevreuil

La ferme de Lauberdière est assise sur Fleury et Saultchevreuil, aujourd'hui Fleury et Villedieu-les-Poêles-Rouffigny.

Elle se situait sur la section « C » 4^e feuille du cadastre napoléonien de 1818 sous les villages de l'Hôtel Lilès et du Buron (siège de fief) et à la droite (face à nous) de la Grande-Hague et de la Jouennerie, juste en face du Grand-Parc et de la Lamber-dière, en Saultchevreuil, sur le bord



du chemin qui conduisait du Mesnil-Garnier au Buron.

La ferme appartenait au prieur et aux religieux du monastère Saint-Thomas de La Bloutière lequel prieur avait le titre de baron de la dite baronnie de La Bloutière. La ferme assise à cheval sur les deux paroisses conserva cette situation à l'érection du cadastre en 1818-1810, le chef étant assis sur Fleury. Les deux fermes que possédaient les religieux (Dairie et Auberdière) étaient louées. Par devant-nous Jean, François Chauvel, notaire royal au baillage et siège présidial du Cotentin à Coutances héréditaire au siège de La Lande-d'Airou et dépendances, soussigné,

Fut présent, Messire Laurent Benjamin Arnoult, prieur commendataire royal de Saint-Thomas de La Bloutière, baron, seigneur et patron dudit prieuré et dépendances demeurant audit prieuré, paroisse de La Bloutière.

Lequel par ces présentes a volontairement loué et affermé au sieur Jean, François, Denis Vauquelin, maitre de poste aux chevaux à Villedieu, demeurant en la paroisse de Saultchevreuil, présent et acceptant pour neuf années entières et autant de récoltes consécutives à commencer au premier janvier prochain mil sept cent quatre-vingt-sept et finir au trente-un décembre mil sept cent quatre-vingt-quinze, sera tenu néanmoins ledit sieur Vauquelin de sortir et déguerpir Saint-Michel audit an mil sept cent quatre-vingt-quinze, sans par lui, pouvoir prétendre aucun dédommagement quelconque ni demander aucun autre avertisse-

ment. La terre et ferme nommée Lauberdière, située en la paroisse de Fleury et par extension en celle de Saultchevreuil, en exemption dîmes pour les fonds assis sur la dixmerie de Fleury seulement. Consistant ladite ferme en jardin à pommiers. maisons. terres labourables et prairies, avec lesdites haies et

fossés, en dépendant et dont sera fait un état double entre les parties, toutefois et quantes, le tout comme il se consiste, à la connaissance du sieur preneur, lequel n'en a point demandé plus long détail.

Se réserve néanmoins, ledit seigneur bailleur, le tassant en entier donnant sur le pressoir de ladite ferme, lequel tassant est destiné aux fermiers des dixmes de Fleury. L'autre tassant, audessus du battant ou aire de la grange de la même ferme, restant au sieur preneur. Bien entendu que le dit battant demeurera commun aux dits fermiers des dixmes de Fleury et au sieur preneur qui aura la faculté d'y battre ses gerbes de grains et d'y vanner et cribler ses bleds les deux derniers jours de chaque semaine seulement et s'il arrivait une ou plusieurs fêtes dans la semaine, celui qui s'en trouvera grevé n'en pourra demander aucune récompense. Ne pourra le sieur preneur, mettre ses grains, pailles et poudre devant, que dans ce qui lui est ci-dessus assigné, le battant ou aire, devant toujours

Le sieur preneur et autres participants s'arrangeront entre eux comme ils aviseront bien, sans y appeler ledit seigneur bailleur tant pour la réparation de l'aire, s'îl en a besoin, que pour mettre des clefs à ladite grange, les ouvrir à leurs fermiers pour leurs suretés respectives.

Aux charges en outre par le sieur preneur 1° de tenir ladite ferme bien et dument chargée de bestiaux, lesquels logeront tous sur le lieu et non ailleurs, à l'exception seulement de ses chevaux de poste ; 2º de labourer, engraisser et cultiver les fonds comme un bon père de famille doit faire selon l'ordre des labours du pays et l'étendue de la ferme sans néanmoins être tenu ledit sieur preneur de laisser la terre plus de deux à trois ans en jachère ; 3° de relever, plaiser et contre-relever les fossés exactement lors des labours en sarrasin parce qu'il aura la tonture à son profit des bois ordinaires d'être coupés avec les émondes accoutumées des arbres qui s'y trouveront et laissera tous les baliveaux sans pouvoir couper par pied ni par coupelles, aura en outre le sieur preneur sur les haies et fossés des jardins, les prairies, une coupe à son profit desdits bois, et tonture et émondes ordinaires une fois seulement pendant le présent bail, laquelle coupe il sera tenu de faire au moins trois ans avant la fin de présent bail , pourquoi il sera obligé de relever et réparer lesdits fossés de la même manière que ceux-ci-dessus désignés des autres fonds de la ferme comme aussi il se soumet de réparer et relever à ses frais toutes les brèches qui peuvent ou pourront se trouver sur ladite ferme en sorte que tout soit en bon état à la fin dudit bail ; 4° de ne faire aucun fourneau, mais seulement de brûler les racines d'herbes après avoir bien hersé lors du sarrasin; 5° de mettre à ses frais.

par chaque an, sur ladite ferme au-moins. bannée de bon sablon de mer à Avranches contenant quarante demeaux, chaque bannée savoir quatre bannées. pour engraisser la terre labourable et deux bannées qui seront mises avec autant ou environ d'autres

engrais dans les dites prairies ; 6° de faire employer chaque année à ses frais tout le glui de ladite ferme sur les dites maisons aux endroits qui lui seront montrés et indiqués les plus nécessaires parce qu'il aura la vieille découverture pour faire des engrais sur le lieu convenu néanmoins que le sieur preneur sera tenu d'attendre après la Saint-Jean-Baptiste de la dernière année pour faire employer le glui de l'année précédente afin que le fermier entrant ait toute la découverture pour émietter depuis le dit jour Saint-Jean-Baptiste et à l'égard du glui de la dernière année il sera fait employer par le fermier entrant parce que le sieur Vauquelin fera employer à ses frais celui de la récolte actuelle ; 7º de ne vendre, ni divertir, aucune pailles, glus, foins, engrais, ni bois jan, à l'exception de partie du foin qu'il pourra faire consommer par ses chevaux de poste à résidence en rapportant proportionnellement de l'engrais sur la ferme ; 8° de laisser en sortant toutes les pailles grosses et menues de la dernière année, liées et tassées aux endroits ordinaires, laissera aussi tous les engrais et les « cours » garnies de terres et compost ladite dernière année. A l'égard des grains de la même dernière année, ils seront faits aoûtés et tassés au lieu ordinaire par le fermier entrant et à ses frais, stipulé que le sieur preneur sera tenu après la fin de sa jouissance de commencer de battre ses bleds exactement après la Toussaint de la dernière année et de finir à carnaval suivant au plus tard auquel temps il rendra les granges et greniers libres ; 9° de réunir au pré de-dessous le jardin, la partie du même jardin étant derrière la boulangerie depuis les limites qui seront indiquées au sieur preneur à l'effet de quoi celui-ci détruira le fossé actuel divisant le



La voix du patrimoine de Sienne Page 5

Thérèse Cuëff); Coutances: rendezvous avec le Conseiller régional : Jean -Manuel Cousin , 6/12/18.

Visites de cimetières: Coutances (deux visites à Coutances, avec l'association AVRIL); Zéro-phyto dans les cimetières: Saint-Cyr-Bocage; Saint-Germain-de-Tallevende-La-Lande-Vaumont (1/10/2018 avec les architectes paysagistes: Caroline Poder et Gwénaëlle Deniau); Le Grippon (Champcervon-Les Chambres): 25/10/2018 avec les architectes paysagistes: Caroline Poder et Gwénaëlle Deniau.

Salon international du patrimoine: Carrousel du Louvre, Paris le 26/10/18 (Stand de la SPPEF).

Cycle de conférences : Saint-Lô : 13/2/2018; Aignerville (Formigny-la-Bataille): Association passé patrimoine d'Aignerville, Date : 29/9/2018, Lieu: salle communale, Participants: 30. Suiet : mémoires de poilus, monuments commémoratifs ; AMSE : Louviers: AMSE (association des amis des monuments et sites de l'Eure). Lieu : centres des archives intercommunautaires date: 4/11/2018, Participants: 35, Sujet: monuments commémoratifs ; Le Ménil-Gondouin: Les Amis du Houlme, Date: 24/11/18, Participants: 40, Sujet : « la sauvegarde des cimetières » ; Université inter-âge de l'antenne de Falaise, Lieu : cinéma de Falaise, Date: 29/11/18, Participants:

Revue de presse : Un grand merci à Gérard Vilgrain et son épouse (GRAC) pour la revue de presse très assidue consacrée aux cimetières du Cotentin depuis plusieurs années ainsi qu'à Marie-Thérèse Cuëff.

Vote unanime en faveur du rapport moral.

Rapport financier:

Michèle Diesny trésorière de la fédération normande.

Adhésions : associations : $30 \in$, individuels : $15 \in$.

Associations adhérentes en 2018 (6) :

Association Les Gôdias de Sauxemesnil-Ruffosses ; Association de sauvegarde et de valorisation du patrimoine en val de Sienne ; Association patrimoine de Reffuveille ; Association Val d'Orne environnement, mairie de Putanges-Pont Ecrepin, 61210 Putanges-le-Lac ; GRAC (groupement régional archéologique du Cotentin) ;

Adhérents individuels 2018 : Georges de Coupigny ; Christina Germain ; Annie Aubert.

Abandon des frais occasionnés par les déplacements du président pour l'exercice 2018 :

Frais engagés par les bénévoles: ils peuvent en faire don à l'association et bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu. La fédération normande entre dans cette catégorie des œuvres et organismes d'intérêt général ou fondations et associations reconnues d'intérêt général, ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Estimation des frais engagés pour l'année civile 2018 : Km: 6197,4 km

Montant du don: 6197,4 km X 0,311€ = 1927,40 € + 22,80 € (péage) = total net : 1950,20 €.

Vote unanime en faveur du rapport financier.

Administrateurs de la fédération normande :

Les administrateurs: Aubert (Annick); Barros (Jean); Bozec (Annick); Brionne (Jacky), président; Cueff (Marie-Thérèse) secrétaire; De Lespars (Alain) suppléant; De Vos (Catherine); Diesny (Michèle) trésorière; Hélye-Marie (Geneviève) vice-présidente et secrétaire-adjointe; Joly (Jean-Marc); Picot (Carmen); Pignol (Jean-Pierre); Reynaud (Alain); Thomas (Bernard).

Associations adhérentes 2017: GRAC (Groupement archéologique du Cotentin) : asso.grac@free.fr rue Montebello 50100 Cherbourg-en-Cotentin ; Association Vie et Mémoires du Vieux Granville, 17 rue Saint-Louis 50400 Granville devoscat.wanadoo.fr ; ASSEM (Association pour la sauvegarde de l'église de Mesly) manoir de Corainville, hameau de Mesly 14330 Castilly yves..costrel-decorainville@orange.fr ; Histothèque 50220 Vitel, Du-**Jean** cey, histothequejv@gmail.com ou jptatin@wanadoo.fr ; Val d'Orne environnement, mairie de Putanges-Pont Ecrepin, 61210 Putanges-lenicole.lottin@wanadoo.fr; Lac Pierres et patrimoine, La Métairie, Saint-50240 marithe.morin@orange.fr; **Iames** A.P.P.A. Association Passé Patrimoine d'Aignerville, La Croix Toutin, Aignerville contactappa@appaignervill e.fr ; A.S.P.H. association sauvegarde

du patrimoine d'Hémévez, mairie d'Hémé-

vez mairie.hemevez@gmail.com ou jeanmarcjoly50@gmail.com; Les Chapelle Louis Mairie Barneville-Carteret : Patrimoine de valorisation du patrimoine en Pays Séverin avpps14@yahoo.fr Association de Sauvegarde et de valorisation du patrimoine en Val de Sienne, 34 rue du docteur Regnault, 50450 Hambye, patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr ; Les Sauxemesnil-Ruffosses, Godiâos, joeldiesny@aol.com; Association de sauvegarde de l'église et du cimetière de Saint-Samson-de-Bonfossé, Gene-Hélye viève genevieve.helye.marie@gmail.com;

Bureau formé le 18/11/2016 (à Tourville-sur-Sienne): Président: candidat: monsieur Jacky Brionne; Viceprésident (e): candidate: madame Geneviève Hélye-Marie; trésorier (ière): candidate: madame Michèle Diesny; secrétaire: candidate: Madame Marie-Thérèse Cuëff.

Les administrateurs qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat: Geneviève Hélye-Marie et en conséquence Bernard Thomas; Annick Aubert.

Appel à candidatures : Election des administrateurs (par ordre alphabétique) pour l'exercice :

MM: Barros, Jean; Bozec, Annick; Brionne, Jacky; Cuëff, Marie-Thérèse; De Vos, Catherine; Diesny, Michèle; Joly, Jean-Marc; Lespars (de), Alain; Picot, Carmen; Pignol, Jean-Pierre; Reynauld, Alain (soit 11 administrateurs).

Vote unanime de l'assemblée approuvant la composition du nouveau conseil d'administration qui se réunira le vendredi 25 janvier 2019 à Sauxemesnil pour procéder à l'élection du bureau. Le président rappelle qu'il y a possibilité de coopter des administrateurs en cours de mandat.

Projets 2019:

Tombe remarquable de Normandie : rencontre avec Jean-Manuel Cousin, Conseiller régional de Normandie.

Printemps des cimetières normands: les inscriptions sont ouvertes pour la quatrième édition du Printemps des cimetières qui se tiendra le dimanche 19 mai 2019. Vous êtes une association, une collectivité, ... et vous souhaitez faire découvrir au public les richesses méconnues des cimetières en proposant une animation (visite guidée, exposition, conférence, ...)? Les inscriptions pour le Printemps des cimetières 2019 sont ou-

vertes! Vous pouvez télécharger le dossier d'inscription et le guide pratique de l'événement. Les dossiers d'inscription sont à renvoyer avant le vendredi o8 mars 2019 par courriel à : contact@patrimoineaurhalpin.org ou par courrier à l'adresse: Fort de Vaise, 27 boulevard Antoine de Saint-Exupéry 69009 Lyon. Pour vous aider dans la mise en place de vos animations, nous avons mis en place, pour la première fois, un réseau de référents locaux. Pour les contacter, consultez la liste ici.

Rencontres des acteurs du patrimoine de la Manche 2019 : 14-16 juin 2019 au haras de Saint-Lô (attention la date a été modifiée). Thème: paysages.

Conférences à venir: UIA Caen (campus 2): 21/12/18; IUT d'Octeville (Cherbourg-en-Cotentin): mardi 5 février 2019; UIA d'Alençon: vendredi 1er mars 2019; Goulet: samedi 13 avril 2019;

Visites de cimetières : Cimetière Saint-Benoît de Vire-Normandie : visite centrée sur la lecture du patrimoine funéraire ou l'initiation à la typologie le dimanche 16 décembre 2018 à 14h30. Rendez-vous au cimetière de Vire.

Reffuveille: la commune pourrait être en avril 2019 le siège d'une journée consacrée aux cimetières: conférence le matin et visite l'après-midi des trois sites qui sont ou ont été en leur temps utilisés comme tels. Modalités à confirmer avec l'association du patrimoine de Reffuveille. Voir avec David Nicolas-Méry, maire d'Avranches pour une démarche de pays.

Prochains rendez-vous: 11/12/2018: Fauville-en-Caux; 14/12/2018: cimetière de Villedieu-les-Poêles-Rouffigny; 16/12/2018: cimetière de Vire (Vire-Normandie); 21/12/2018: UIA de Caen; conseil d'administration de la fédération à Sauxemesnil: 25/1/2019; 5/2/2019: UIA Cherbourg-en-Cotentin; 1/3/2019: UIA Alençon; 13/4/2019: Goulet.

Stèle de Truttemer-le-Petit : en attente de rappel de la société de Pompes funèbres qui a retrouvé la stèle de l'abbé Auvray dans un dépôt.

Bien connaître son patrimoine pour mieux intervenir : 18/12/2018 (maison de l'histoire de la Manche à Saint-Lô). Autres dates : 28/03/2019 : bien vous entourer: l'assistance à maîtrise d'ouvrage. 23/05/2019 : la valorisation des églises. 12/09/2019: le cœur du bourg, la place, l'église, le cimetière, son patrimoine.

Page 6

Eco-veille de la boucle dite « des trois clochers » au départ de Saint-Maur-des-Bois

Date : dimanche 23 décembre 2018 au départ à 9 heures.

Météorologie : pluie.

Distance parcourue: 9, 6 km.

Temps estimé : 2 heures.

Participants: 3.

Altitude : de + 193 m à + 288 mètres.

Dénivelé entre + 137 m et - 156

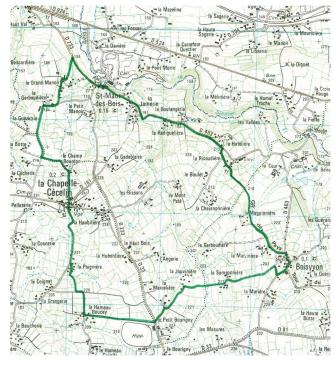
mètres

Protection de l'environnement : 3,2 kg de déchets collectés sur la boucle. Quels sont-ils ? Pour l'essentiel des surplombons en cet endroit l'étroite et très encaissée vallée de la Sienne dont le cours fut semé de papeteries parmi lesquelles certaines du 16e siècle. Nous voyons aussi les éoliennes de Montbray-Margueray et derrière nous l'usine Besnier de Sainte-Cécile., puis la Hutelière où nous remarquons, sur notre gauche, la maçonnerie traditionnelle d'un puits et arrivons à un croisement de routes où nous tournons à droite puis aussitôt après à gauche afin d'atteindre le village de la Résoudière où nous remarquons un poulailler circulaire qui a été fortement écrêté. Nous

croisement suivant bifurquons à gauche afin d'entrer dans le cœur du bourg et contourner l'église et le cimetière de Boisyvon. Nous remarquons au passage la belle croix du cimetière avec le Christ de pierre en relief, nous remarquons l'importante silhouette du presbytère et après avoir tourné à droite, nous voyons le local de la mairie dudit lieu à l'extrémité d'un immeuble. Nous tournons à droite au prochain croisement où ce chemin goudronné nous entraine après une centaine de mètres vers un croisement où se trouve sur notre gauche un autre chemin à l'assiette naturelle encaissée que nous

empruntons pour aller en direction de la Samsonnière. Nous grimpons vers le sommet de colline avant de plonger vers un autre vallon. Nous côtoyons, sur notre droite, un important bosquet. L'assiette du chemin, du fait d'usages agricoles moins

goudronnée dès la première habitation. Les coteaux sont recouverts de ronciers. Il est dommage qu'un dépôt d'ordures se soit formé à l'entrée d'une propriété à la Marcelière qui semble abandonnée. Nous atteignons le carrefour du « Petit Bourigny ».



plastiques issus de l'enrubannage, des silos mais aussi des paquets de cigarettes, des canettes en aluminium, des emballages alimentaires.

Les photographies ont été prises lors du repérage sous un temps ensoleillé.

Nous partons de la place Paul Mauduit, au bourg de Saint-Maur-des-Bois pour emprunter la route départementale 463 dite localement « route des moulins ». Nous passons au lieu-dit la Jamerie où se trouve une intéressante zone de prairies humides. Nous passons près de la Radiguelière, dont l'une des maisons possède un linteau de porte historié puis à proximité d'une croix de chemin dressée par Pierre Gillot en 1841 au village de la Boulangerie. Nous

quittons le chemin goudronné pour entrer dans un chemin à l'assiette encaissée descendant vers un fond de vallon très humide avec une partie boisée sur notre droite. L'assiette du chemin se transforme en une assiette de terre et cet itinéraire, après avoir longé un labour, se transforme en un chemin taluté et planté. Nous apercevons un sequoia, marqueur du site du manoir de Boisyvon. Nous quittons ce chemin dont l'assiette retient en cette période pluvieuse, des flaques d'eau nécessitant de crapahuter sur les talus. Le chemin débouche sur une voie goudronnée. Nous passons devant une maisonnette, sur notre gauche, possédant dans sa cour une pompe à eau ancienne. Nous laissons la Maguionnière, la Martinière, où au



importants, se transforme en assiette de terre. Le ruissellement important des eaux s'oriente vers le fond du vallon et le passage du chemin se fait avec attention sous la ligne THT. Pourquoi n'a-t-on pas eu l'idée d'utiliser les gravats naturels dégagés lors de l'implantation des pylônes pour mieux encaisser ce chemin? Les immeubles ruraux au lieu-dit de la Jouvinière sont abandonnés et tombent en ruine. Le chemin s'élargit à nouveau et son assiette est entretenue. Il se transforme en une voie

Nous franchissons cette route départementale 33, très passagère, avec prudence et nous entrons dans le chemin encaissé qui se trouve en face de nous sur le flanc des locaux d'un garagiste. Ce chemin forme une longue bande relativement plate, traverse une zone humide et nous remarquons, sur notre gauche, les équipements de l'hippodrome de Bourigny. Le chemin butte au Hamel Boucey sur une voie goudronnée et nous tournons à droite. Nous apercevons, sur notre droite, la silhouette

La voix du patrimoine de Sienne Page 7



de la bâtière de l'église de la Chapelle -Cécelin. Nous abandonnons cette

notre gauche, remarquons un bâti de charpente traditionnelle de bois



abandonné,

trer dans le de Cécelin qui de faire l'objet Une de

chemin en direction du Champ Bourdon. Nous atteignons une intersection et nous prenons la voie de gauche. Nous remarquons, sur notre droite une croix de chemin audit lieu du Champ Bourdon. Nous quittons cette portion de chemin encaissé pour entrer dans un étroit chemin de terre, planté et taluté. Nous le suivons jusqu'à ce qu'il débouche sur la route départementale que nous empruntons sur notre droite. Nous apercevons de ce haut plateau les éoliennes de Montbray-Margueray, la ligne de crête des bruyères plongeant notre regard dans le Val de Vire sur notre droite, le bourg de Beslon, en face de nous, et plus sur notre gauche l'église et le vieux bourg de Chérencé -le-Héron. La vallée de la Sienne se

Nous remarquons, sur notre droite, un petit plan d'eau. Le chemin du Grand manoir débouche sur la route départementale 233. Nous tournons à droite en direction du bourg de Saint -Maur-des-Bois. Nous apercevons au travers des arbres l'importante réserve d'eau qui s'est formée suite à la fermeture de la carrière. Et nous atteignons par l'ouest de l'église et en contournant le cimetière. Nous regagnons nos véhicules sur la place du village.

Difficultés rencontrées : la portion de GR de pays du Bocage virois, à la Maguionière (exceptionnellement rendue plus difficile en raison des pluies qui se sont accumulées dans les poches formées dans l'assiette du chemin) et de façon plus récurrente



présente devant nous. Nous laissons la Guézeterie sur notre gauche et nous atteignons le hors sol de la Gerboudière que nous longeons. Nous tournons à gauche, à l'extrémité de l'habitat groupé, en restant sur la voie goudronnée qui serpente entre les immeubles, et nous passons à proximité du grand manoir dont nous ne voyons pratiquement rien.

dans le vallon du ru de la Grande Chaussée, sous la ligne THT. L'écoveille de cette randonnée a été pour la première fois complété par la collecte de déchets rencontrés sur le parcours. Il est à conseiller de trouver rapidement une solution concernant l'accumulation de déchets à la Jouvinière sur la commune de Sant-Maurdes-Bois.



voie goudronnée pour lui préférer un étroit chemin de terre, taluté et planté que nous empruntons sur quelques centaines de mètres avant de déboucher sur la route goudronnée à la Poignière. Nous maintenons notre gauche, passons à côté des trois bassins de la station d'eaux usées, sur

contrebas de la placette, sur notre gauche. Nous traversons la route départementale avec prudence et nous empruntons la D 181 ou rue Michel Harivel, passons sur la gauche de la mairie, et suivons le large



N° SIRET : 801 053 380 00011

Code APE: 9499 Z

Association de sauvegarde et de Valorisation du Patrimoine en Val de Sienne



Téléphone : 02 33 61 45 49 Portable : 06 87 56 35 58 patrimoine.valdesienne@wanadoo.fr











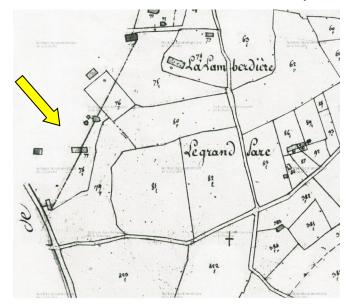




même pré d'avec le dit jardin dans le courant de la première année du présent bail, livrera, 1° tous les bois, gros et menus, qui sont sur le dit fossé lesquels lui resteront sous forme d'indemnité à la charge par lui, sieur preneur, de faire le fossé nouveau de séparation aussitôt cette dite réunion faite et de replanter dans le dit fossé nouveau des baliveaux de chênes et des bois de basse coupure, plus de fournir de bonnes barrières qu'il fera faire et poser sur la dite ferme, le tout à ses frais ; 2° enlèvera aussi tous les arbres pommiers qui se trouveront sur ladite partie de jardin réunie pour les dits bois être replantés et engraissés à ses frais dans le restant dudit iardin et les autres qui seront mauvais appartiendront au dit sieur preneur; 10° de planter et engraisser bien et dument, à ses frais, tous les autres que le dit seigneur bailleur jugera à propos de mettre dans le plant à l'effet de quoi le dit sieur preneur fera des fossés d'au moins six pieds de diamètre dans les endroits qui lui seront indiqués et sera tenu, le sieur preneur, de fournir des autres de valeur de vingt sols chaque pour remplacer les vieux pommiers qui pourront ou tomberont sans pouvoir être relevés, lesquels vieux pommiers resteront au sieur preneur, lequel sera tenu d'appuyer avec les vieux pommiers ou troncs les pommiers et poiriers qui seront en état d'être conservés; 11° d'apporter chaque année au dit prieuré de La Bloutière tous les vieux bois à chauffe de-dessus la ferme, le tout bien lié et fagoté aux frais du sieur preneur ; 12° faire mouiller et arroser exactement les prairies par les canaux accoutumés lesquels il sera tenu de curer et nettoyer à cet effet, mieux, de faire de nouveaux ruisseaux si besoin est sans pouvoir faire pâturer les dites prairies passé le vingt-cinq de mars de la dernière année du présent bail, le regain des mêmes prairies restant néanmoins au sieur preneur jusqu'au jour Saint-Michel de la dite dernière année : 13° de veiller à la conservation des haies et fossés, droits et barrières de la dite ferme ; 14° de souffrir les grosses et menues réparations ainsi que tous abatis de bois et changements de forme des bâtiments sur ladite ferme sans pouvoir prétendre aucun dédommagement ni diminution des prix dudit bail ; 15° de faire à ses frais tous les charrois et transports qui seront nécessaires pour les dites réparations et changement de forme seulement des bâtiments; 16° de faire des filasses et des légumiers dans le plant et de les changer de place de trois ans en trois ans au plus tard de manière que tout le dit plant ait été mis en courtil à filasses

et légumes à la fin du présent bail ;

17° de ne mettre aucun bestiau à pâturer dans le dit temps sinon seulement des chevaux et porcs ainsi que des vaches pourvu qu'elles soient habillées et équipées de sangles et cordes de manière qu'il ne s'en cours aucun dommage au même plant ; 18° de ne commettre aucun dégradement et de jouir comme à loyer appartient sur la dite ferme ; 19° d'aller au moulin nommé le moulin de Fleury dépendant dudit prieuré faire moudre tous les grains qui seront consommés sur la dite ferme et de payer les frais de moulte en résultant comme il avisera bien à moins que le dit seigneur ne lui permette de moudre ailleurs ; 20° de faire résider sur la dite ferme, lasans aucune diminution, pour quelque cause que ce soit comme stérilité, grêle, tempête, guerre et tous autres accidents imprévus et fait de force majeure. Fera le sieur preneur les frais de ce bail ainsi que ceux d'une grosse exécutoire qui en sera remise dans quinze jours au dit seigneur et à l'entière exécution de tout ce que dessus le dit sieur preneur sera obligé par corps et biens meubles et immeubles présents et avenir comme à loyer appartient suivant et aux termes d' l'ordonnance dont chose promettant et obligeant et renouvelant. Fait et passé les jour, an susdit en présence des sieurs Jacques Le Bedel, marchand demeurant en cette paroisse



quelle, le sieur preneur pourra néanmoins sous-bailler en totalité à qui bon lui semblera, mais sous la condition expresse par celui à qui la rétrocession en sera faite, d'habiter sur le lieu et d'entretenir toutes les charges, clauses et conditions du présent bail, sans pouvoir céder la boulangerie à qui que ce soit particulièrement. A été le présent bail fait en outre par le prix et somme de cinq cent soixante livres, dix sols de loyer, fermage principal, par chaque an payable et portable audit prieuré de La Bloutière à quatre termes et paiements: Saint-Michel, Noël, Pâques, Saint-Jean-Baptiste, faisant pour chaque terme la somme de cent quarante livres deux sols et six deniers, le premier terme exigible à la Saint-Michel mil sept cent quatrevingt-sept de la dite somme et les autres de chacune pareille somme exigible à Noël, Pâques et Saint-Jean -Baptiste ou suivant et ainsi de suite d'an en an jusqu'à la fin du présent bail à la réserve néanmoins de la dernière année qui sera payée en entier à la Saint-Michel en sortant. Tous lesquels prix seront payés tous les ans comme il est dit ci-dessus et Jacques Harivel élève en pharmacie demeurant à Avranches, témoins qui ont signé avec ledit seigneur, le sieur preneur et nous dit notaire après lecture faite. La minute signée l'abbé Arnoult, Vauquelin, Le Bedel, Harivel et Chauvel notaire, avec paraphe. Contrôlé à Villedieu le douze septembre mil sept cent quatre-vingt-six. Reçu neuf livres. Signé Degournel. Fut laquelle minute, la présente grosse en six rôles. Le présent compris a été délivré à monsieur l'abbé Arnoult (ADCA: dossier paroissial Fleury, en cours de versement aux AD 50). Nous verrons dans un prochain numéro comment

